



DEL_2024_51
 Direction des Finances
 Nomenclature : 7.1.1

**BUDGET ANNEXE
 ASSAINISSEMENT -
 BUDGET PRIMITIF
 2024**

**DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 25 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt cinq mars à 18:00 , le Conseil Municipal de la Commune de Bollène, régulièrement convoqué par courrier du 12 mars 2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, Salle des Séances - Hôtel de Ville, en session ordinaire sous la présidence de M. Anthony ZILIO, Secrétaire de séance : M. Richard LORANDIN

Présents : 20

M. ZILIO, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, M. SAEZ, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. LORANDIN, Mme BOMPARD, M. MALAPERT, Mme CALERO, M PADUANO

Représentés(es) : 8

M. VIGLI par M. MARECHAL
 Mme BOUCLET par Mme DESFONDS-FARJON
 M. RACAMIER par Mme AUTRAN-BLANC
 Mme BOUCHÉ par Mme GITTON
 M. BERNE par Mme ROUBY
 M. MARROSU par Mme ARNAUD
 Mme BLACHIER-BAIARDI par Mme JOUVE-LAVOLE
 M. MICHEL par Mme BOMPARD

Absents(es) :5

Mme PAGES, M. RAOUX, M. MORAND, Mme FOURNIER, M. DUMAS

Nombre de membres			Vote		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote	Pour	Contre	Abstention
33	20	28	25	0	3

RAPPORTEUR : M. ZILIO



Envoyé en préfecture le 15/04/2024
Reçu en préfecture le 15/04/2024
Publié le SLO ✓
ID : 084-218400190-20240325-DEL_2024_51-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.), et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget,

Vu les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires en date du 26 février 2024,

Considérant le projet de Budget Primitif annexé pour l'exercice 2024 est soumis au vote par chapitre et par nature,

Considérant que le Budget annexe de l'assainissement est géré en euros Hors Taxes à compter du 1^{er} janvier 2022,

Le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'assainissement équilibré par section en dépenses et en recettes, s'établit comme suit :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024	DÉPENSES	RECETTES
SECTION D'EXPLOITATION	1 989 631,43	1 099 500,00
Excédent d'exploitation 2023 reporté en 2024 (002)		890 131,43
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION	1 989 631,43	1 989 631,43
SECTION D'INVESTISSEMENT	1 997 830,04	1 668 806,98
Restes à réaliser de l'exercice 2023 reportés en 2024	248 861,42	00,0
Excédent d'investissement 2023 reporté en 2024 (001)		577 884,48
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	2 246 691,46	2 246 691,46
TOTAL DU BUDGET 2024	4 236 322,89	4 236 322,89

Il est proposé à l'Assemblée :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'assainissement, tel qu'énoncé ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 mars 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Rapporteur,

Après en avoir délibéré et à l'**Unanimité** des suffrages exprimés,

Abstention(s) :

Mme BOMPARD, M. MICHEL, Mme CALERO

Pour(s) :

M. ZILIO, M. VIGLI, Mme DESFONDS-FARJON, M. MARECHAL, Mme ARNAUD, M. BLANC, Mme GUTIEREZ, M. AUZAS, Mme BOUCLET, M. SAEZ, M. RACAMIER, Mme AUTRAN-BLANC, M. BERBIGUIER, M. GABRIEL, Mme BOUCHÉ, Mme GITTON, Mme JOUVE-LAVOLE, M. BERNE, Mme ROUBY, Mme AMALLOU, M. MARROSU, M. LORANDIN, Mme BLACHIER-BAIARDI, M. MALAPERT, M PADUANO

DECIDE

- d'adopter le Budget Primitif 2024 du Budget annexe de l'assainissement, tel qu'énoncé ci-dessus,

- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires au suivi de ce dossier.

Secrétaire de séance ,

Richard LORANDIN



Signé électroniquement par

: Anthony ZILIO

Date de signature :

15/04/2024

Qualité : Maire de Bollène

